

**ALLOCUTION DE M. PIERRE MAUROY  
A L'OCCASION DE LA SIGNATURE  
DU TROIS CENT MILLIEME C.E.S.  
EN PRESENCE DU PREMIER MINISTRE  
MICHEL ROCARD**

**Mardi, 12 février 1991**

Monsieur le Premier ministre,

Monsieur Michel DELEBARRE,  
Ministre d'Etat, Ministre de la Ville

Monsieur Jean-Pierre SOISSON,  
Ministre du travail de l'emploi et  
de la formation professionnelle,

Monsieur Bruno DURIEUX, ministre  
délégué, Ministre de la Santé,

Monsieur le Préfet de Région,

Messieurs les Députés, Sénateurs,  
Conseillers Régionaux, Conseillers  
Généraux, Elus Communautaires et  
Municipaux.

Mesdames et Messieurs les représentants  
des administrations et associations du  
secteur social et de l'emploi,

Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis

Il y a presque un an, en mars 1990, votre Gouvernement, cher Michel ROCARD, mettait en place une mesure importante en faveur de l'emploi : les Contrats Emploi Solidarité. L'objectif était de réinsérer dans le monde du travail 300.000 personnes en difficulté sociale et économique.

Cet engagement est aujourd'hui tenu puisque les trois cent millième "contrat emploi solidarité" sera signé tout à l'heure, avec un lillois !

C'est la raison pour laquelle vous avez tenu à présider cette cérémonie, tout à fait significative des actions sociales menées par votre Gouvernement.

Je suis donc très heureux de vous recevoir à cette occasion en cet hôtel de ville. Le fait que cette signature se produise à Lille est tout un symbole, car vous connaissez la tradition de solidarité qui caractérise notre ville ainsi que le dynamisme de la politique d'accès à

l'emploi que nous avons décidée. A ce titre, j'ai plaisir à rappeler que vous présidiez, le 15 juin dernier, la manifestation organisée pour la signature du Plan Lillois d'Insertion.

Cette opération exemplaire et ambitieuse vise, en quatre ans, à l'insertion de 1100 personnes parmi les plus défavorisées de notre population.

Au total, c'est un budget de trente millions de francs que nous mobilisons pour la réalisation de cet objectif, ce qui représente un exemple unique au plan national. Je remercie à nouveau les partenaires avec lesquels nous avons décidé d'intégrer chaque année 350 personnes pour les conduire à un emploi stable et durable : l'Etat, le Département du Nord, l'Office Public des HLM de la Communauté Urbaine de Lille, l'association Promofaf, et la Commission Européenne.

Je peux vous dire Monsieur le

Premier ministre que moins de six mois après la signature officielle, nos objectifs pour l'année 1990 étaient déjà réalisés.

Aujourd'hui, 352 personnes bénéficient d'un emploi au sein d'une entreprise d'insertion, d'une formation adaptée et d'un accompagnement individuel. Je salue les élus qui ont mis au point ce dispositif, Patrick KANNER et Pierre de SAINTIGNON, et les animateurs de l'association "Réussir" que nous avons créée pour en assurer le suivi.

Le succès de cette initiative lilloise inspire aujourd'hui d'autres municipalités puisque les villes de Dunkerque, Wattrelos et Roubaix se lancent à leur tour dans une opération identique.

Il n'existe pas de remède miracle contre ce terrible fléau qu'est le chômage, mais si tous les partenaires sociaux, économiques et politiques rassemblent leur énergie, nous finirons bien par le maîtriser. En tout cas, notre

détermination doit être totale pour obtenir des résultats. Et je sais que nous pouvons compter sur la vôtre, Monsieur le ministre Jean-Pierre SOISSON.

L'action menée à Lille, et reproduite dans d'autres villes finira par peser et par consolider celle entreprise par vous, Monsieur le Premier ministre, à l'échelon national.

D'ailleurs, le Plan Lillois d'Insertion n'est qu'un exemple de l'imagination et de l'effort que peuvent fournir les villes.

En collaboration avec Michel DELEBARRE, Ministre de la ville, mais aussi pour notre Région, Premier Vice-Président délégué à la formation initiale et professionnelle, d'autres initiatives répondant à la même vocation verront le jour;

Il est essentiel pour le développement européen de Lille et pour assumer les nouvelles créations d'emploi qui l'accompagnent que chacun puisse

être formé à un métier et qu'il en ait la maîtrise.

Il serait paradoxal d'avoir à gérer en même temps le problème du chômage et celui de la carence de personnel qualifié.

Mais depuis longtemps nous nous préparons à ce nouveau destin qui fait de Lille un carrefour international des affaires au coeur de l'Europe du Nord-Ouest. De sorte, que le redressement de Lille et de la région Nord/Pas-de-Calais devrait éliminer un grand nombre des problèmes de précarités sociales et redonner aux plus défavorisés sans travail et sans formation la chance d'une plus haute qualité de vie.

Tels sont nos objectifs et nos espoirs, Monsieur le Premier ministre.

Je sais que l'action que vous entreprenez avec votre gouvernement va dans le même sens.

Alors, ensemble, continuons à lutter pour l'amélioration des conditions matérielles d'existence, afin que notre attachement aux valeurs fondamentales de liberté et de démocratie puisse prendre sa véritable dimension.

Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Maire,  
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Ville,  
Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la  
Formation Professionnelle,  
Monsieur le Ministre de la Santé,  
Monsieur le Préfet,  
Mesdames, Messieurs,

Cela vient d'être rappelé par Pierre MAUROY, Maire de Lille, vous êtes venu, Monsieur le Premier Ministre, signer le 15 juin 1990, le PLAN LILLOIS D'INSERTION.

De quoi s'agit-il ?

De conduire, de reconduire à un emploi stable et durable, en 4 années, 1.100 Lilloises et Lillois durablement exclus de l'emploi, chômeurs de très longue durée.

Ceci grâce à une triple action :

- une mise ou une remise au travail rémunéré sur la base du S.M.I.C, dans une entreprise d'insertion,
- une formation individualisée,
- un accompagnement social personnalisé.

Dès le 18 juin 1990, sous la conduite très dynamique de Pierre de SAINTIGNON, nous nous sommes mis au travail.

Aujourd'hui, je suis heureux et très honoré de vous rendre compte du travail accompli.

Le 1er juillet 1990, les premiers Lillois signaient un contrat de travail dans le cadre du PLAN LILLOIS D'INSERTION. Nous avions prévu d'intégrer 350 personnes au cours de l'année 1990.

Nous avons réalisé cet objectif en six mois, de juillet à décembre. Au mois de mars 1991, nous atteindrons 450 personnes.

Avant le démarrage du PLAN LILLOIS D'INSERTION, ils n'étaient que 44 Lillois dans une Entreprise d'Insertion.

Vous le constatez, le chemin parcouru est considérable.

Comme nous en avions pris l'engagement, le Plan Lillois d'Insertion est évalué en permanence par trois organismes de recherche indépendants.

Que disent-ils ? Je cite :

"La population accueillie est bien une population défavorisée, éloignée de l'emploi depuis longtemps.".

En effet :

68 % n'ont plus eu de contrat de travail depuis plus de trois ans,

26 % n'ont jamais travaillé.

Au 31 décembre 1990, sur 352 personnes, 158, soit près de 44 %, cherchaient un emploi depuis plus de 5 ans.

De quoi vivaient-elles, avant leur entrée dans le PLAN LILLOIS D'INSERTION ?

du R.M.I pour 38 %, des Allocations familiales pour 10 %, de l'Allocation de Solidarité A.S.S.E.D.I.C pour 7 % et, parce qu'ils ont moins de 26 ans, 45 % n'avaient aucune ressource.

Près de 60 % ont quitté l'école avant ou à 16 ans, donc sans aucune qualification.

Un dernier chiffre sur leur situation au regard du logement : 45 % des bénéficiaires sont hébergés par un tiers (ami, famille,...etc), sans compter les jeunes adultes qui, faute de moyens suffisants, restent chez leurs parents.

Chacun voit bien que, sans un long apprentissage ou réapprentissage, des rythmes et des exigences du travail, sans une qualification minimum, sans un suivi social, ces personnes ne pourraient pas tenir l'emploi qui leur serait proposé par une entreprise.

Aujourd'hui, chacun a un vrai contrat de travail, rémunéré au S.M.I.C, à mi-temps minimum, dans une Entreprise d'Insertion.

Nous avons utilisé toute la panoplie de possibilités : Contrat Emploi Solidarité, Contrat de Qualification, Contrat de Retour à l'Emploi, Contrat à Durée Déterminée.

A ces différents types de contrat correspond une diversité de personnes plus ou moins en difficulté.

Certains salariés du PLAN LILLOIS D'INSERTION ont une capacité de production évaluée à 20 % de celle d'un salarié du même âge, à niveau égal de qualification. Le Contrat Emploi Solidarité est donc une bonne chose qui garantit un vrai statut, un revenu minimum et permet à un employeur, de l'action sociale, de l'insertion par l'économique, de consacrer des moyens importants à l'encadrement, à la formation, à l'accompagnement.

Le Contrat Emploi Solidarité n'est pas une fin en soi. Bien utilisé, c'est un véritable tremplin vers l'emploi classique.

Le professionnel que je suis, qui travaille depuis plus de 10 ans à l'insertion professionnelle et sociale, bénéficie avec le PLAN LILLOIS D'INSERTION d'un formidable outil créant les articulations et les passerelles entre le social, l'éducatif et l'économique au service d'un unique objectif : permettre à plusieurs centaines de personnes exclues de retrouver une dignité, et l'espoir d'une vie harmonieuse et réussie.

C'est d'une réelle efficacité de pouvoir utiliser de façon coordonnée toutes les ressources et tous les moyens existants en matière d'emploi, de formation, d'insertion par l'économique, d'accès au logement, de santé.

Tout cela est rendu possible grâce à l'investissement de l'Etat au travers de ses différents services, notamment ceux du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Grâce aussi à la Communauté Economique Européenne, au travers du Fonds Social Européen, grâce au Conseil Général du Nord, à PROMOFAF, à l'Office Public des H.L.M, sans oublier la Ville de LILLE.

Mais rien ne se serait fait si les professionnels, tous les professionnels, ne s'étaient fortement mobilisés.

Je veux parler des 11 Entreprises d'Insertion qui ont fait un effort maximum, afin de passer de 44 contrats de travail à 364 contrats en 7 mois et proposer ainsi 22 métiers différents.

Toutes ces entreprises ont pris des risques énormes, car elles se savent soutenues. Qu'elles soient ici remerciées. Elles sont les piliers du PLAN LILLOIS D'INSERTION.

Je voudrais citer le travail des professionnels de la MISSION LOCALE, dont l'effort de qualité et l'engagement personnel font en sorte qu'aujourd'hui la sortie positive sur un contrat de travail classique est d'ores et déjà possible pour quelques personnes du PLAN LILLOIS D'INSERTION.

Vous avez l'occasion, Monsieur le Premier Ministre, de rencontrer Géraldine et Nathalie, exemples vivants du travail accompli.

Enfin, je voudrais m'arrêter quelques instants sur l'investissement considérable de l'Office Public des H.L.M, dont l'engagement initial dans le PLAN LILLOIS D'INSERTION avait été fixé à hauteur de 2 millions de Francs de travaux. Aujourd'hui, après 6 mois, nous sommes à 11 millions de Francs confiés à des Entreprises d'Insertion. C'est près d'une centaine de locataires en difficulté qui va retrouver un emploi, une "solvabilité" en réalisant des travaux améliorant le cadre de vie de milliers de locataires.

Pour conclure, quand la mobilisation est générale, à tous les échelons, politique, administratif, technique, humain, nous arrivons à réaliser de grands projets d'une grande qualité.

La nomination de Michel DELEBARRE, Ministre de la Ville, répond à l'attente de tous ceux qui combattent l'exclusion.

La présence à ses côtés, du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité est peut-être le signe que les Plans Locaux d'Insertion, tant attendus par de nombreux professionnels, se multiplieront dans les mois à venir.

Merci.

Vdn 13 Fév 91

## VIE POLITIQUE

# En signant à Lille, le 300.000<sup>e</sup> contrat emploi-solidarité Michel Rocard se fixe comme devoir la justice sociale et la prospérité économique

Objectif tenu. Opérations depuis moins d'un an, les contrats emploi-solidarité connaissent un succès incontestable, puisque le 300.000<sup>e</sup> de la série a été signé hier à Lille par le Premier ministre, en présence du ministre du Travail, Jean-Pierre Soisson, du ministre de la ville, Michel Delebarre, du ministre de la Santé, Bruno Durieux. Véritables contrats de travail offerts par les associations, les collectivités ou les établissements publics, les C.E.S. sont des mi-temps rémunérés sur la base du SMIC, assortis d'une formation.

"Nos soldats accomplissent courageusement leur devoir. Le nôtre est d'oeuvrer sans relâche à la justice sociale et à la prospérité économique". Michel Rocard précisait ainsi hier à Lille la place qu'il compte occuper sur le terrain politique, répondant à ceux qui le situent mal entre un Président de la République et un ministre de la Défense qui occupent tout le terrain.

Michel Rocard a dressé un bref bilan de la situation. Ralentissement de la croissance, qui devrait se maintenir toutefois autour de 2 %. Reprise de la croissance du chômage. Une situation préoccupante qui justifie la réunion aujourd'hui à l'initiative de Jean-Pierre Soisson d'un comité de ministres pour faire le point sur les perspectives de l'emploi.

### Une nouvelle étape...

L'objectif des contrats emploi-solidarité étant atteint, la barre sera relevée. Cette réunion confirmera aussi l'accent mis sur le "traitement économique" du chômage, formation et insertion, complémentaire du "traitement social".

Michel Rocard annonce la mise en œuvre d'une nouvelle étape dans cette politique, à l'automne, après la négociation



Dominique Levêque signe son contrat de solidarité, avec Guy Lepers, de l'association "Pyramide", sous l'œil du Premier ministre et du ministre du Travail.

(Ph. V.D.N.).

en cours entre les partenaires sociaux sur la formation professionnelle. Il souligne l'importance accordée par ces partenaires à des solutions novatrices, citant un récent rapport de la Commission paritaire interprofessionnelle régionale pour l'emploi.

Pour Michel Rocard, les C.E.S., "bien supérieurs aux TUC", sont "une mesure active d'insertion par l'emploi en même temps qu'une incitation puissante au développement de services de proximité". Ils s'adressent aux chômeurs longue durée et bénéficiaires du RMI, sans limite d'âge. Un tiers des bénéficiaires ont plus de vingt-cinq ans.

Ce n'est pas un hasard si le 300.000<sup>e</sup>, Dominique Levêque, est un salarié d'une entreprise

"intermédiaire", "Pyramide", une association qui œuvre pour l'insertion sociale en passant des conventions d'entretien avec les organismes H.L.M. et dont l'action consiste à soutenir les chômeurs de très longue durée pour leur faire franchir progressivement la distance qui sépare leur efficacité de celle d'un salarié habituel.

Ce n'est pas un hasard non plus si ce 300.000<sup>e</sup> contrat a été signé à Lille. Au sein de la municipalité, Pierre de Saintignon et Patrick Kaner ont mis en place un "Plan lillois d'insertion", dont le Premier ministre avait lui-même assuré le lancement en mai dernier. Piloté par l'association "Réussir", le P.L.I. coordonne les moyens existants en financement, allocations, formation, accompagnement. Il devance lui aussi ses

objectifs, qui sont de mettre au travail, dans un emploi durable, 1.100 Lillois en trois ans. Le premier tiers est déjà dépassé, et les premiers bénéficiaires commencent à sortir du dispositif avec un emploi.

Hervé Barré, animateur de "Réussir", a témoigné du dynamisme suscité par le P.L.I. chez les employeurs, les formateurs, les travailleurs sociaux. Un exemple qui sera appliqué prochainement à des villes comme Roubaix, Wattrelos, Dunkerque.

Michel Rocard a invité ses interlocuteurs à intensifier la mobilisation pour améliorer et la capacité quantitative, et le contenu qualitatif de toutes les mesures permettant d'insérer dans des emplois durables les catégories les plus défavorisées.

Philippe LAIDEBEUR

NN 13 Fev 91

Emploi-solidarité

# LE PREMIER MINISTRE A SIGNÉ A LILLE LE 300.000<sup>e</sup> CONTRAT

Il entend renforcer le dispositif cette année

Le Premier ministre Michel Rocard a annoncé hier à Lille qu'il entendait renforcer le dispositif des contrats emploi-solidarité (CES) en accroissant leur nombre en 1991.

Venu signer le 300.000<sup>e</sup> CES, il a indiqué que « le nouvel objectif quantitatif » de son gouvernement dans ce domaine serait fixé aujourd'hui lors d'un comité interministériel consacré à l'emploi et se traduirait par une « hausse significative » du nombre de CES.



● Page 3

Pierre Mauroy en compagnie de Michel Rocard